



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Jeudi 09 Avril 2026

Date de convocation

Le 03 Avril 2026

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 15

Votants..... 17

DL-2026-05

Objet

**Désignation des
représentants du
CCAS au sein du
C.L.A.P.**

L'An Deux Mille Vingt Six, le Neuf Avril à Dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président.

Étaient Présents :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Madame Sabine SACLEUX, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Frédérique VISTE, Madame Annie MACKÉ, Madame Élodie THIÉMÉ, Monsieur Karim BERBACHE, Madame Danièle BOUVENOT, Madame Corrine MEILLIER, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY. Monsieur Jean-Yves NAVA, Madame Alice DUPONT-DONNET.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Yves FLOQUET (Donne procuration à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président), Madame Marion PERETTI, (Donne procuration à Madame Sabine SACLEUX).

Exposé :

Depuis 2004, la ville de Marly adhère au Comité Local d'Aide aux Projets et, désireuse, en 2024, d'adosser au dispositif un accompagnement et une ingénierie pédagogique qui lui soit propre, a décidé de déléguer cette compétence à son CCAS (Délibération du 16 Décembre 2024).

Le CLAP est un dispositif d'accompagnement et de financement pour des projets 16-30 ans issus des communes adhérentes :

- Séjours autonomes (France ou Etranger)
- Projets Artistique ou Culturel, Prévention et Solidarité
- Projet d'insertion par l'économie (création d'entreprise)

Il a pour but d'aider les jeunes à réaliser un projet individuel ou collectif « pensé, défini et élaboré par eux-mêmes ».

Une aide technique et financière est proposée par un conseiller technique.

Les jeunes peuvent également accéder à un fonds documentaire spécialisé (livres thématiques, répertoire d'adresses etc...).

La convention d'adhésion entre le CLAP et le CCAS de Marly, votée le 16 Décembre 2024 et signée par les deux parties le 17 Février 2025 (ci-jointes) définit les modalités d'organisation, les conditions financières et les modalités de dénonciation ainsi que la nomination d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (OVJS).

Ladite convention fait mention de la nécessité d'avoir, au sein de la structure qui l'anime et la fait vivre, deux représentants institutionnels et que se proposent d'être :

- M Joel QUENTIN en qualité de représentant titulaire.
- Mme Annie MACKE en qualité de représentant suppléant.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- **D'Entériner** la poursuite de ladite convention
- **D'Approuver** la désignation des deux représentants légaux.

... / ...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 09 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 059-265903831-20260409-2026_05-DE

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la poursuite de ladite convention
- **Approuve** la désignation des deux représentants légaux.
 - M Joel QUENTIN en qualité de représentant titulaire.
 - Mme Annie MACKÉ en qualité de représentant suppléant.

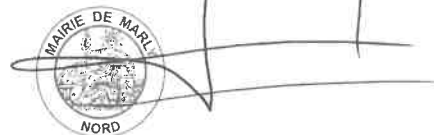
16 voix pour

1 Abstention : Mme Élodie THIÉMÉ

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 16/04/2026
Document exécutoire à compter du 16/04/2026
Notifié à l'intéressé le